

Pauvreté et précarité au féminin

SUR LA CORDE RAIDE

Dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les Femmes prévoyantes socialistes ont réalisé une étude sur les problématiques de la pauvreté des femmes et de la monoparentalité.

Chercheurs, universitaires, sociologues, assistants sociaux, féministes et travailleurs en insertion socioprofessionnelle ont débattu des multiples facteurs qui mènent les femmes dans la précarité et la pauvreté.

Inégalités sur le marché du travail, travail à temps partiel, interruptions de carrière, familles monoparentales ou statut de cohabitantes représentent des facteurs aggravant le risque de pauvreté pour les femmes.

Au-delà des constats, le colloque organisé par les Femmes prévoyantes socialistes voulait mener une réflexion sur les causes de

DÉBUT JUIN, LES FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES ONT ORGANISÉ UN COLLOQUE PRÉSENTANT LEUR ÉTUDE "SUR LA CORDE RAIDE". CE FUT L'OCCASION DE DRESSER, EN UNE JOURNÉE, L'ÉTAT DES LIEUX DE LA PAUVRETÉ AU FÉMININ DANS NOTRE PAYS.

/ Abida Allouache
CSCE

la précarité, et surtout mettre en évidence les pistes d'actions et de revendications.

QU'EST-CE QUI FAIT BASCULER LES FEMMES DANS LA PRÉCARITÉ ET LA PAUVRETÉ ?

Bien sûr, il y a l'absence de revenus voire des revenus insuffisants ou une dépendance financière à l'égard d'un compagnon, d'un parent ou d'une institution. À cela viennent s'ajouter tous les accidents de la vie telles que les maladies invalidantes, la dépression

grave; sans oublier le chômage, les emplois de mauvaise qualité et les problèmes de garde d'enfant(s). Souvent chefs de famille monoparentale, les femmes souffrent (ou ont souffert) en plus de violences conjugales ou familiales. Elles subissent de plein fouet les effets pervers d'un droit social qui n'a pas encore su s'adapter aux nouvelles structures familiales et d'habitats... Ces femmes ont souvent des dettes qui leur empoisonnent la vie. Elles portent seules la charge psychologique de leurs enfants...

Cela dit, l'emploi ou le travail ne protègent plus de la pauvreté, parce qu'en plus d'être souvent des travailleuses pauvres, les femmes vivent souvent sous le coup de statuts d'emplois précaires, de travail temporaire.

PAUVRETÉ À BRUXELLES

Notre capitale, ville duale s'il en est avec ses quartiers pauvres au centre et riches en périphérie, accueille en son sein plus d'un million de personnes dont 52 % sont des femmes. Ville à la population jeune et multiculturelle, c'est une ville riche, elle vient en troisième position après Londres et Luxembourg. Mais sa richesse ne profite pas à ses habitants: 54 % des emplois sont occupés par des navetteurs. Le seuil de pauvreté est estimé à 878 euros par mois (2009). Plus de 28 % des Bruxellois vivent sous ce seuil, avec 20 % des adultes et 18 % des jeunes qui vivent grâce à une allocation sociale et 50 % des Bruxellois qui dépensent plus qu'ils ne gagnent.

Le chômage des femmes est de 33 % et environ un quart des enfants grandit dans une famille monoparentale. L'Observatoire de

L'état de la pauvreté chez les femmes

Au sein de l'Union européenne, les femmes présentent un risque de pauvreté plus élevé que les hommes. En effet, le risque de pauvreté est en moyenne de 17 % pour les femmes et de 15 % pour les hommes.

En Belgique, le taux de pauvreté est de 15,8 % pour les femmes. Il est deux fois plus élevé en Wallonie (21,1 %, soit une femme sur cinq) qu'en Flandre (11,1 %), ce qui a fait écrire à Ricardo Cherrenti que "l'homme le plus pauvre de Wallonie est une femme" A.

En terme de pauvreté globale, la Région de Bruxelles-Capitale connaît un taux de pauvreté presque deux fois plus élevé qu'ailleurs: 28,2 % B.

Les familles monoparentales ont un risque de pauvreté de 39,5 % et la monoparentalité est un phénomène essentiellement féminin. Dans l'immense majorité des cas (80 à 85 %), c'est une femme qui est le chef du ménage d'une famille monoparentale.

Plus pauvres que les hommes tout au long de leur vie, les femmes le sont encore plus avec l'avancée dans l'âge: après 65 ans, elles sont 27 % à vivre sous le seuil de pauvreté pour 10,9 % des hommes et les Wallonnes le sont à 31,2 % pour 23,9 % des Wallons. Ces inégalités se terminent par un écart de pension entre les femmes et les hommes de 25 % en moyenne.



PHOTO: FRANCINE DHULST

la santé et du social prévoit pour l'avenir une augmentation de la précarité et de la pauvreté en plus d'une augmentation de la population par les naissances et les migrations.

POUR UNE INDIVIDUALISATION DES DROITS EN SÉCURITÉ SOCIALE

Cela fait plus de trente ans que les féministes critiquent les mécanismes de la sécurité sociale qui défavorisent grandement les femmes. Si la société a évolué avec l'entrée massive des femmes sur le marché du travail salarié et les multiples formes de vivre ensemble (concubinage, famille recomposée, habitat partagé), le droit en sécurité sociale reste régi pour partie par les droits dérivés octroyés sur base de la situation familiale calquée sur le modèle traditionnel du mariage.

Dès lors, des femmes mariées n'ayant jamais travaillé peuvent se retrouver avec une pension plus importante que celle d'une femme ayant travaillé. Cela ne valorise évidemment pas le travail des femmes et crée des discrimina-

tions réelles entre femmes mariées ou non.

En effet, les pensions de conjoint, même divorcé, ou les pensions de survie reviennent aux femmes sur base des droits construits par leur mari.

Autre effet pervers de ce type de droit sur les femmes travailleuses et vivant en ménage: la diminution de leur droit au chômage si elles perdent leur emploi. Car le statut de "cohabitant" concerne essentiellement des cohabitantes!

Ce statut, en cas de chômage, pénalise donc des femmes qui, pourtant, ont cotisé comme il se doit en tant que travailleuses.

Les ASBL féministes dénoncent

l'injustice de ce statut. Aujourd'hui, estiment-elles, l'individualisation des droits devient une revendication prioritaire dans la lutte contre la pauvreté des femmes.

En effet, cette question revient comme un leitmotiv et ce, quelles que soient les problématiques traversées: chômage, recherche d'un logement décent, difficulté à prendre soin de soi et de sa santé! Cette injustice frappe d'autant plus quand on voit que, par ailleurs, la société finance et dépense de plus en plus pour contrôler et pénaliser les prétendu(e)s "délinquant(e)s" qui fraudent en se déclarant non cohabitant(e)s pour bénéficier d'un

chômage complet. Ces gens vont ruser, cacher leur vie de couple. Ils-elles vont se payer une boîte aux lettres ailleurs pour pouvoir joindre les deux bouts tout en voulant préserver leur droit à une vie amoureuse et affective... On triche pour survivre, on fait montre de trésors de débrouille avec le risque que cela ne se retourne contre soi et de se retrouver dans l'indigence totale. ■

④ Mesures anthropométriques de "l'homme le plus pauvre de Wallonie", Fédération des CPAS, 2010.

⑤ Chiffres issus du baromètre social, Rapport sur l'état de pauvreté 2009.

Définitions de la pauvreté et de la précarité

La pauvreté est une absence de ressources matérielles permettant de vivre décemment. Elle signifie la non-accessibilité à toute une série de droits fondamentaux qui englobent les divers aspects de la citoyenneté tels que l'accès au logement, à l'enseignement, à la santé ainsi qu'une participation à la vie sociale, culturelle et politique.

La précarité est l'état de ce qui n'offre aucune garantie de durée, qui est incertain, sans base assurée. C'est l'absence des conditions et des

sécurités permettant à une personne, à une famille, à un groupe, d'assumer pleinement leurs responsabilités et de bénéficier de leurs droits fondamentaux. La précarité est caractérisée par une forte incertitude sur la possibilité de pouvoir retrouver dans un avenir proche la situation qui est considérée comme "acceptable". (Elle est donc une notion subjective et relative car elle se définit par rapport à une situation "acceptable" et au sein d'une société donnée.)